

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020**

**Présents :** Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M. DUPERRAY Jean-Baptiste, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2020

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Monsieur Roger BRAILLON est nommé secrétaire de séance.

**1)Vote du compte administratif 2019 du budget principal**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme Peiron Traub, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 du budget principal, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	471 736,32€	538 459,15€	66 722, 83€	44 263,72€	14 000€	96 986,55€
Investissement	564 873,89€	571 811,56€	6 937,67€	468 725,93€		475 663.60€
TOTAL	1 036 610,21€	1 110 270,71€	73 660,50€	512 989,65€		572 650,15€

**2)Vote du compte de gestion 2019 du budget principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal, dressé par le receveur pour l'exercice 2019 et conforme au compte administratif, tel que présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	471 736,32€	538 459,15€	66 722, 83€	44 263,72€	14 000€	96 986,55€
Investissement	564 873,89€	571 811,56€	6 937,67€	468 725,93€		475 663.60€
TOTAL	1 036 610,21€	1 110 270,71€	73 660,50€	512 989,65€		572 650,15€

**3)Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire 2019 de la section de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserve en investissement (R 1068) : 30 000€
- Report en fonctionnement (R002) : 66 986.55€

**4)Vote des taux d'imposition 2020 des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 12.62 %
- taxe sur le foncier non bâti : 17.15 %

**5)Vote du Budget primitif principal 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget tel que présenté ci-dessous pour 2020

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	542 993.56€	542 993.56€
INVESTISSEMENT	628 454.90€	628 454.90€
TOTAL	1 171 448.46€	1 171 448.46€

#### **6) Liste pour la nomination des membres de la commission communale des impôts directs**

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts qui prévoit pour chaque commune l'obligation d'instituer une commission communale des impôts directs composées de 7 membres : le maire qui la préside et 6 commissaires, le conseil municipal, à l'unanimité, établit une liste de 24 contribuables qui sera soumise à la direction des finances publiques pour la constitution de la CCID.

#### **7) Désignation d'un représentant à la S.P.L (Société Publique Locale)**

La commune est actionnaire de la SPL Beaujolais Saône Aménagement. A ce titre et suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil désigne à l'unanimité Monsieur Roger Braillon pour représenter la commune de Saint-Julien à l'Assemblée des Collectivités Locales au sein de la SPL Beaujolais Saône Aménagement et Madame Nathalie PETROZZI-BEDANIAN comme représentant permanent de la commune de Saint-Julien, à l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### **8) Désignation d'un délégué au S.R.D.C (Syndicat Rhodanien de développement du Câble)**

Le Conseil Municipal désigne comme délégués représentant la commune au sein du comité syndical du SRDC : M. Bandurski Jean-Pierre (titulaire), M. Casati Eric (suppléant)

#### **9) Convention de participation de la commune aux aides d'urgence, en faveur des entreprises touchées par la crise du Covid-19**

Conformément aux éléments communiqués lors du précédent conseil municipal, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention déterminant les modalités de participation de la commune aux aides d'urgence mise en œuvre à l'échelle de l'Agglo.

#### **10) Création d'un poste d'agent périscolaire polyvalent 24.5/35<sup>ème</sup>**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création, à compter du 24/08/2020, d'un emploi permanent d'agent périscolaire polyvalent, ouvert au grade d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 24.5 /35<sup>ème</sup> (temps de travail annualisé)

#### **11) Création d'un poste d'agent périscolaire polyvalent 23/35<sup>ème</sup>**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création, à compter du 24/08/2020, d'un emploi permanent d'agent périscolaire polyvalent, ouvert au grade d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 23 /35<sup>ème</sup> (temps de travail annualisé)

#### **12) Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19**

En référence au décret n°2020-570 du 14 mai 2020 paru dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'instituer une prime exceptionnelle d'un montant de 1000€ maximum, qui pourra être versée à certains agents, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics, et en détermine les critères d'attribution.

#### **13) Fixation des loyers des deux T3 rénovés dans l'ancienne Cure**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe, comme suit, les loyers des deux appartements rénovés dans l'ancienne Cure.  
 -Appartement n° 1 (donnant côté rue) présentant une surface habitable de 60.45m<sup>2</sup> : 500€ par mois  
 -Appartement n°2 (donnant côté place) présentant une surface habitable de 69.30m<sup>2</sup> : 550€ par mois

**Décisions prises en vertu des compétences déléguées**

Avenant 2 Marché Lefort -Cure : Moins-values sur travaux : 234.75€HT

Avenant 3 Marché Lefort-Cure moins-values sur installation chantier : -475.45€ HT

Avenant 1 Marché ASMT -Cure : moins-value sur travaux : 1006€ HT

**Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 23h09.

Prochaine réunion le 10 juillet 2020 à 13h00 : désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

Le Maire,  
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN